D16-13

PROCES-VERBAL DE RECEPTION PAR TYPE

Il résulte des constatations effectuées à la demande du Représentant accrédité du constructeur que les véhicules de catégorie internationale N3G – Genre TRR marque SCANIA :

Type : A1G42XO
Variante(s) : 33 - 35 - 37 - 39
Version : C - S

Livrés :
- carrossés satisfont aux dispositions des articles R.311-1 à R.318-5, R321-20 et R.413.-13du code de la route et des arrêtés ministériels pris en application, pour la catégorie du type de véhicule concerné.
- en châssis cabine satisfont aux dispositions des articles R.311-1 à R.318-5, R321-20 et R.413-13 du Code de la Route et des Arrêtés Ministériels pris en application, pour la catégorie du type de véhicule concerné. Il devra être vérifié après complément du véhicule qu'il satisfait aux dispositions des articles R.311-1 à R.318-5, R321-20 et R.413-13 du Code de la Route et des Arrêtés Ministériels pris en application pour la catégorie du type de véhicule complété.

TRANSPORTS EXCEPTIONNELS DE MARCHANDISES, D'ENGINS, DE VEHICULES :
La réception de ce véhicule ne peut être interprétée comme une condition suffisante à l'octroi d'une autorisation de transports exceptionnels, Ce véhicule peut circuler sous couvert de l'autorisation spéciale prévue par l'article R.433-1 du Code de la Route dans les conditions de poids ci-après :
Poids Total Roulant Autorisé : 45t – 65 t – 70t (voir conditions au point 2.3.2 de la notice descriptive)

Mention à inscrire sur le certificat d'immatriculation : TE POSSIBLE R.322-2.

NOTA : Véhicule conforme aux limites du niveau A de la directive 2001/27 C.E.

Montlhéry, le 08 Décembre 2004
L'Ingénieur de l'Industrie
et des Mines
L. MIS

Vu et approuvé :
Enregistré sous le n° AU-2546.04.00
Fait à Paris, le 08 Décembre 2004
Pr. le Directeur Régional de l'Industrie,
de la Recherche et de l'Environnement
d'Ile de France
Pr. le Chef de la Division Automobiles,
Métrologie et Appareils à Pression
Le Chef du Centre National
de Réception des Véhicules
M. LEGEAY

CERTIFICAT DE CONFORMITE

Nous, soussignés SCANIA FRANCE SAS représentant **de SCANIA ANGERS (France) - Z.I. - 2 Bd de l'Industrie - 49000 ANGERS (FRANCE)**, constructeur, certifie :

que le véhicule :
- En châssis-cabine (voir nota 1)
- En VASP (voir nota 2)

(2) Dénomination :

D.1) Marque : **SCANIA**
D.2) Type : **A1G42XO**
Variantes :33
Versions : **S**
D.3) Dénomination commerciale :
E) N° d'identification : **VLUP4X20009110779**
F.1) Masse en charge maximale techniquement admissible (kg) : (1)(3)
F.2) Masse en charge maximale admissible en service dans l'Etat (PTAC) (kg) : (1)(3)
F.3) Masse en charge maximale admissible de l'ensemble en service dans l'Etat (PTRA) (kg) : (1)(3)
J) Catégorie internationale : **N3G**
J.1) Genre National : **Châssis-cabine pour TRR**

K) Numéro de la réception par type : **AU-2546.04.00**
P.1) Cylindrée : **cm³**
P.2) Puissance nette maximale (kW) :
P.3) Source d'énergie : **G.O.**
P.6) Puissance administrative : **28 CV.**
S.1) Nombre de places assises (y compris le conducteur) : **2**
U.1) Niveau sonore à l'arrêt (dBA) :
U.2) Régime de rotation du moteur lui correspondant (tr/min) : **1425**
V.7) CO_2 (en g/Km) : **Non concerné**
V.9) Classe environnementale :

est entièrement conforme au type et à la version dont le prototype a fait l'objet du procès-verbal de Réception ci-dessus.

(1) rayer la mention inutile
(2) Référence communautaire de la directive 1999/37/CE relative aux documents d'immatriculation.
(3) Véhicule équipé d'un ralentisseur sur transmission (voir attestation de caractéristiques)

que le véhicule :
- Véhicules prêts à l'emploi (Voir NOTA)

(2) Dénomination :

D.1) Marque : **SCANIA**
D.2) Type : **A1G42XO**
Variantes : **33**
Versions : **S**
D.3) Dénomination commerciale : P 380 CA4X2 HNA
E) N° d'identification : **VLUP4X20009110779**
F.1) Masse en charge maximale techniquement admissible (kg) : (1)(3) 19000
F.2) Masse en charge maximale admissible en service dans l'Etat (PTAC) (kg) : (1)(3) 19000 **19000**
F.3) Masse en charge maximale admissible de l'ensemble en service dans l'Etat (PTRA) (kg) : (1)(3) **44000**
G) Masse en service (G1+75) (kg) : (1)(3) 6935
G.1) Poids à vide national (PV) (kg) : (1)(3)**6860**
J) Catégorie internationale : **N3G**
J.1) Genre National : **TRR**
J.3) Carrosserie (désignation national) : **PR SREM**
K) Numéro de la réception par type : **AU-2546.04.00**
P.1) Cylindrée : 10640cm³
P.2) Puissance nette maximale (kW) : 280
P.3) Source d'énergie : **G.O.**
P.6) Puissance administrative : **28 CV**
S.1) Nombre de places assises (y compris le conducteur) : **2**
U.1) Niveau sonore à l'arrêt (dBA) : **90**
U.2) Régime de rotation du moteur lui correspondant (tr/min) : **1425**
V.7) CO_2 (en g/Km) : **Non concerné**
V.9) Classe environnementale :**8877*0127A**

est entièrement conforme au type et à la version dont le prototype a fait l'objet du procès-verbal de Réception ci-dessus, et peut de ce fait être immatriculé sans réception complémentaire.

Nota R433-1 : Ce véhicule peut circuler sous couvert de l'autorisation spéciale prévue par l'article R.433-1 du Code de la Route dans les conditions de masses ci-après :
Masses en charge maxi ensemble admissible en service dans l'Etat (PTRA) en application de l'article R.433-1 du Code de la Route **45000** kg
La réception de ce véhicule ne peut être interprétée comme une condition suffisante à l'octroi d'une autorisation de transport exceptionnel, cette dernière ne pouvant être donnée qu'aux seuls véhicules dont les masses excède les limites réglementaires lorsqu'ils transportent des objets indivisibles.

SCANIA
Scania France S.A.S.
2, Boulevard de l'Industrie – ZI d'Ecouflant
B.P. 30106 49001 Angers Cedex 01 – France
Tel : 02 41 41 33 33
HOMOLOGATION – Réf. 1/H/14/09/05

que ce véhicule sort de nos usines (ou magasins), le :
pour être livré à (nom et adresse de l'acheteur ou à défaut du concessionnaire) :

TVA française acquittée sur la déclaration périodique du chiffre d'affaires

Fait à ANGERS, le **14 juin 2006**

N° d'immatriculation (à remplir par la préfecture) :

NOTA 1 : Pour obtenir l'immatriculation du véhicule désigné ci-dessus, il doit notamment être joint au présent certificat le procès-verbal de réception du type et :
- soit un certificat de carrossage conforme à l'annexe VII de l'arrêté ministériel du 19 Juillet 1954 relatif à la réception des véhicules automobiles pour camions, camionnettes et véhicules remorqués ou, pour les véhicules tracteurs routiers, une attestation de montage d'un dispositif d'attelage, conforme à l'annexe X de l'arrêté ministériel du 19 Juillet 1954 relatif à la réception des véhicules automobiles et répondant aux dispositions du paragraphe A de cette annexe ;
- soit un certificat de conformité complémentaire accompagné du procès-verbal de réception complémentaire ;
- soit un procès-verbal de réception à titre isolé.

NOTA 2 : Pour obtenir l'immatriculation du véhicule désigné ci-dessus, il doit notamment être joint au présent certificat le procès-verbal de réception du type et :
- soit un certificat de conformité complémentaire accompagné du procès-verbal de réception complémentaire ;
- soit un procès-verbal de réception à titre isolé.

NOTA : Pour obtenir l'immatriculation du véhicule désigné ci-dessus, il doit être joint au présent certificat le Procès-Verbal de Réception du type.

Rappel : Toute transformation de ce véhicule susceptible de modifier sa situation au regard des articles R.312-1 à R.312-25, R.314-1 à R.317-7, R.317-15 à R.317-17 et R.318-1 à R.318-5 du Code de la Route ou toute modification du véhicule à la suite de laquelle il cesserait d'être conforme aux indications portées sur le Certificat de Conformité (en particulier pour les organes qui font l'objet d'une prescription de conformité à un texte réglementaire), doit faire l'objet :
- d'une déclaration à la préfecture
- le cas échéant, d'une réception à titre isolé par le service en charge des réceptions.

ATTESTATION de CARACTERISTIQUES

Nous, soussignés SCANIA FRANCE SAS représentant de **SCANIA ANGERS (France) - Z.I. - 2 Bd de l'Industrie - 49000 ANGERS (FRANCE)**, constructeur, certifie :
que le véhicule faisant l'objet du certificat de conformité ci-dessus sort de nos usines équipé de :

1. Chauffage autonome : **NON**
2. Réservoir(s) de carburants
   Emplacement : **DROITE**
   Nombre et capacité : **1** **300 L**
3. Ralentisseur additionnel prévu au point 7.9.2. : **OUI**
   marque : **SCANIA**
   type : **RETARDER**
   masse du ralentisseur permettant la majoration du PTAC et du PTRA (voir Nota du chapitre 2) : **150,000** (Kilo)
4. Limiteur de vitesse : **OUI, réglé à 85 Km/h**
5. Pneumatiques :
   Essieu 1 : **13 R 22.5** Essieu 2 : **13 R 22.5**
6. Charges maximales techniquement admissible (indiqué sur la plaque constructeur) :
   Essieu 1 : **8000** kg Essieu 2 : **13000** kg
7. Eléments mécaniques conditionnant les charges maximales sur les essieux du point 6 ci-dessus : **Pneumatiques, Essieux et Suspensions**
8. Type d'essieu avant : **droit** ~~coudé~~
9. Suspension de l'essieu moteur :Suspension pneumatique
10. Type de frein :
    Essieu 1 : **DISQUES** Essieu 2 : DISQUES
11. Type de cylindres à ressorts :
    Essieu 1 : **16"** Essieu 2 : **30"**
12. Type de vases :
    Essieu 1 : **24"** Essieu 2 : **24"**
13. Dispositif de protection contre l'encastrement avant : **NON**
14. Dispositif de protection contre l'encastrement arrière : **OUI**